



COMMENT PUBLICIS ACCOMPAGNE SES TALENTS ET PRÉSERVE SON ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ *ET SÛRETÉ*

POURQUOI ?

La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont notre priorité absolue. Nous nous efforçons de créer et de maintenir un environnement de travail sain et sûr pour nos collaborateurs, qui sont notre atout le plus précieux.

POUR QUI ?

Toutes les Business Units ainsi que tous les employés de Publicis Groupe.

QUOI ?

- **Responsabilité :** il est de la responsabilité de chaque employé de Publicis Groupe de suivre les règles et procédures applicables en matière de santé, de sécurité et de sûreté, de signaler toute condition de travail dangereuse qu'il observe et de contribuer à maintenir un environnement de travail sain et sûr.
- Les Business Units de Publicis Groupe se conforment aux normes et standards internationaux en matière de SST (Santé et Sécurité au travail), aux lois locales, programmes indépendants et/ou accords collectifs en lien avec les standards s'appliquant à nos activités et à nos sites. Il est de la responsabilité de tous les employés de connaître et de respecter les lois locales qui régissent leur conduite et leurs activités. La violation de ces lois et procédures peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, ainsi qu'au paiement de pénalités et de dommages-intérêts individuels et collectifs.
- Publicis Groupe est engagé à régulièrement contrôler les conditions de travail et à améliorer la santé et la sécurité de ses employés par le biais d'initiatives globales et locales. Toute question concernant les règles de santé, de sécurité et de sûreté doit être adressée aux Ressources Humaines (RH).
- La santé et la sécurité impliquent un effort commun et général, en s'abstenant de s'adonner à des activités dangereuses ou d'avoir un comportement périlleux au travail, notamment en se conformant aux règles essentielles d'interdiction de consommer de l'alcool et du tabac au travail. Conformément aux réglementations locales, les procédures d'urgence doivent être dûment assimilées par le biais d'entraînements et d'exercices (évacuation du bâtiment, alertes incendie, tremblements de terre, etc.)

- Toute maladie ou blessure liée au travail doit être signalée à votre manager ou aux Ressources Humaines dès que possible.
- Par principe, les employés doivent s'abstenir de se rendre au bureau, ou de participer à un travail collectif ou d'assister à un événement professionnel lorsqu'ils sont malades ou ne se sentent pas bien. Dans ce cas, les employés doivent suivre les règles et procédures applicables pour notifier les Ressources Humaines afin de déterminer quand ils pourront retourner au bureau. Les employés doivent utiliser les congés disponibles conformément à la politique de la Business Unit et à la loi locale applicable, ou de télétravailler lorsque cela est possible. Toute absence doit être signalée par les employés à leur manager, dès que possible.
- Les employés doivent assimiler les règles de Janus en matière de RH, particulièrement en ce qui concerne le bien-être et la santé, en participant aux programmes de bien-être mis en place dans les Business Units afin de préserver la santé physique et mentale, ainsi que le dispositif de congé parental ou d'aidant, ainsi que des directives concernant les situations particulières de maladie longue ou de handicap. Les Business Units locales doivent s'adapter à leur situation spécifique afin d'améliorer la productivité des employés et leur qualité de vie.
- **Urgence :** Publicis Groupe s'engage à assurer la sécurité et la protection des employés et a mis en place **LionAlert**. Les Chief Talent Officers sont chargés de veiller à ce que des plans d'action et de communication pertinents et appropriés soient mis en place en fonction de la gravité de l'incident. Les employés sont responsables de la mise à jour de leurs coordonnées dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) du Groupe afin de permettre une alerte immédiate en cas de besoin.

QUI ?

Tous les employés de Publicis Groupe doivent respecter les procédures et règles en matière de santé, sécurité et sûreté. Les Chief Talent Officers du Pays et les Responsables des Ressources Humaines doivent veiller à la bonne application de cette politique.